

2021

Guide du porteur  
de projet

Appel à projets  
Coup de pouce  
prévention



## **PREAMBULE**

**Faites de votre projet une solution concrète et innovante pour les territoires.**

Vous avez besoin d'un coup de pouce pour concrétiser votre projet dans le domaine de la promotion de la santé et de l'éducation sanitaire et sociale ?

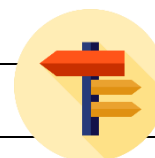
**Participez à Coup de pouce prévention !**

Avec cet appel à projets, la MSA vous accompagne pour développer votre idée et en faire des actions pertinentes et innovantes, prêtes à être déployées au sein des territoires.

Ce guide a été conçu pour les porteurs de projet afin d'explicitier le dispositif de l'appel à projets et de les orienter durant les différentes étapes.

En cas de question complémentaire, n'hésitez pas à consulter la Foire Aux Questions (FAQ) disponible sur le site : [coupdepouce.msa.fr](http://coupdepouce.msa.fr).

## SOMMAIRE



<b>PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS COUP DE POUCE PREVENTION .....</b>	<b>4</b>
<b>LES PARTIES PRENANTES .....</b>	<b>6</b>
<b>LES ETAPE DE L'APPEL A PROJETS.....</b>	<b>7</b>
<b>Etape 1 : candidature .....</b>	<b>10</b>
<b>Etape 2 : L'accompagnement .....</b>	<b>12</b>
<b>ETAPES 3 ET 4 : la formalisation et le dépôt du dossier de demande de financement – l'évaluation intermédiaire .....</b>	<b>14</b>
<b>ETAPE 5 : La commission de sélection .....</b>	<b>16</b>
<b>ETAPE 6 : Le suivi des projets financés.....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>18</b>



# PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS COUP DE POUCE PREVENTION

## Cadre de l'appel à projets MSA

Coup de pouce prévention est une opportunité pour les porteurs de projet de concrétiser leurs idées pour la mise en œuvre d'actions en lien avec la promotion de la santé et l'éducation sanitaire et sociale. Il s'agit d'un dispositif national initié par la MSA (2<sup>ème</sup> régime de la protection sociale en France assurant la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole).

Coup de pouce prévention est ouvert à tous les acteurs agissant dans le domaine de la promotion de la santé :






1. Les structures associatives d'éducation pour la santé,
2. Les structures de soins primaires coordonnés,
3. Les établissements d'enseignement comme les facultés de médecine, de pharmacie...,
4. Les entreprises privées de service sans but lucratif,

...

L'appel à projets Coup de pouce prévention permet de faire appel à l'innovation, pour préserver la santé là où les besoins sont les plus forts.

Ainsi, Coup de pouce prévention se distingue des autres appels à projets par le fait qu'il s'agisse :

-  **d'une réelle opportunité d'innover et d'agir concrètement auprès des populations rurales,**
-  **d'un moyen pour être accompagné** et consolider son projet en amont de sa mise en œuvre et sur des points clés,
-  **d'une ressource complémentaire pour la mise en œuvre de son projet** et pour bénéficier d'une visibilité accrue auprès du réseau d'acteurs de la prévention et des territoires.

## Quels sont les projets pouvant entrer dans le champ de l'appel à projets ?



L'objectif de Coup de pouce prévention est de faire émerger des projets qui apportent :

« Une solution à »



Cette solution doit être intégrée au champ de la promotion de la santé, incluant la prévention et l'éducation sanitaire et sociale.

**Coup de pouce prévention est ainsi ouvert :**

-  Aux **projets probants** ayant déjà été mis en œuvre pour toute ou partie de leur champ d'action et ayant déjà fait leurs « preuves » en termes d'efficacité.
-  Aux **projets innovants / novateurs** de par leur ingénierie de projet (méthode d'intervention, recrutement des cibles, prise en compte de la thématique sous un nouvel angle...). Il peut s'agir de projets n'ayant pas encore été mis en œuvre.

**Les projets doivent notamment répondre aux critères d'éligibilité suivants :**

- **Le périmètre** : le projet est intégré dans le champ de la promotion de la santé, incluant la prévention santé et l'éducation sanitaire et sociale sur le territoire d'intervention défini.
- **L'objectif** : l'objectif du projet répond aux priorités de prévention définies par les pouvoirs publics nationaux et locaux.
- **La cible** : la cible est pertinente par rapport à l'objectif proposé pour le projet.
- **La mise en œuvre** : les moyens opérationnels décrits doivent permettre une bonne visibilité sur la mise en œuvre du projet ainsi que sur le dispositif d'évaluation (évaluation de résultats et/ou à valeur d'impact).

L'ensemble des critères d'évaluation sont présentés au sein de ce guide.

# LES PARTIES PRENANTES

## 1 : le porteur de projet



1. Le porteur de projet a en charge l'intégration de son projet au sein du dispositif de l'AAP via le remplissage d'une fiche d'intention ainsi que le remplissage du dossier de demande de financement. Il s'agit du référent du projet et sera destinataire des informations concernant l'évaluation de son projet durant l'AAP.

2. Le porteur de projet bénéficie d'un espace personnel en ligne et disponible par le site de l'AAP. A partir de ce compte, il pourra suivre son dossier durant les différentes étapes de l'AAP.

3. Le porteur de projet pourra également bénéficier d'un accompagnement adapté durant l'appel à projets avec pour objectif de consolider son action en amont de la formalisation de son dossier de demande de financement.

4. Dans le cas où son dossier serait sélectionné pour être évalué par le jury de sélection, le porteur de projet devra présenter son projet lors des commissions de sélection.

## 2 : le pilote MSA



1. Le pilote MSA est un réel atout pour le porteur de projet. Formé spécifiquement à la méthodologie de projet, le pilote MSA pourra aider le porteur de projet dans la formalisation de sa fiche d'intention en amont du dépôt. Si vous souhaitez être accompagné par un pilote MSA, n'hésitez pas nous en faire part par l'envoi d'un formulaire de contact disponible sur le site de l'AAP.

2. Durant la conduite de l'AAP, il sera possible au porteur de contacter le pilote MSA en cas de question ou pour l'informer du suivi de son projet. Le pilote MSA pourra notamment aider le porteur en amont de la présentation de son projet face au jury de sélection.

## 3 : les évaluateurs



1. Membres d'une MSA locale, d'une ARCMSA (Association Régionale des Caisses de MSA) ou de la Caisse Centrale de la MSA, les évaluateurs auront pour rôle d'analyser les fiches d'intention et dossiers de demande de financement transmis afin de valider ou non le financement du projet. L'AAP intègre une évaluation à 3 niveaux : locale, régionale et nationale afin d'objectiver l'analyse des projets.

2. Les évaluateurs devront suivre la méthodologie d'évaluation et de notation fixée dans le cadre de l'AAP.



## 4 : les accompagnateurs

1. Agissant lors de l'étape d'accompagnement des projets suite à la validation de la fiche d'intention, les accompagnateurs ont pour rôle d'épauler le porteur de projet par des conseils et recommandations adaptés.

L'objectif par cette démarche est de consolider le projet en amont de la formalisation du dossier de demande de financement. Les accompagnateurs seront amenés à aider le porteur sur des points spécifiques définis en amont durant la conception du parcours d'accompagnement.

# LES ÉTAPE DE L'APPEL A PROJETS



L'appel à projets se compose de **6 étapes clés**.

## Etape 1 : candidature



De septembre à décembre 2021, les porteurs de projets pourront compléter leur fiche d'intention via le site en ligne. Cette fiche permet de décrire les éléments principaux du projet : objectifs, cibles, modes d'intervention et d'évaluation. Les porteurs devront également estimer le montant du financement demandé via l'appel à projets.

Suite au remplissage de la fiche d'intention par le porteur, celle-ci est directement transmise au pilote MSA rattaché au territoire d'intervention du projet. Une première évaluation de la recevabilité la fiche est alors menée via des critères d'éligibilité spécifiques. Si la fiche d'intention est validée, celle-ci est transmise au niveau régional auprès d'un référent de l'ARCMSA puis auprès de la CCMSA pour une évaluation au niveau national. Dans ce cas de figure la CCMSA transmettra un retour directement au porteur de projet.

Si la fiche d'intention n'est pas validée par le pilote, celui-ci devra faire un retour par mail au porteur au porteur de projet en lui indiquant les raisons expliquant la non validation de la fiche.

La durée de l'évaluation de la recevabilité d'une fiche d'intention est estimée à environ 4 semaines.

Dans le cas où la fiche d'intention du porteur de projet est validée par l'ensemble des acteurs, celui-ci recevra par mail un accès à son espace personnel en ligne. Cet espace lui permettra de suivre l'ensemble des étapes de l'appel à projets et de télécharger le dossier de demande de financement.

### Echéances :

- Ouverture du dépôt des candidatures (fiche d'intention) : **27 septembre 2021**,
- Fermeture du dépôt des candidatures : **31 décembre 2021**.

## Etape 2 : l'accompagnement



A partir d'octobre 2021 et jusqu'en avril 2022, les porteurs de projets ayant validé leur fiche d'intention pourront bénéficier d'un accompagnement. Celui-ci a pour objectif de consolider leur projet sur des points précis :

- l'appui au complément du diagnostic initial,
- la déclinaison et/ou précision des objectifs du projet,
- la structuration et finalisation de la méthodologie du projet,
- la définition et/ou précision du protocole d'évaluation rattaché au projet.

Cet accompagnement proposé aux porteurs sera mené par une équipe d'accompagnateurs experts. Le cadre de l'accompagnement sera proposé aux porteurs suite à la validation de leur fiche d'intention (les porteurs pourront consulter la proposition d'accompagnement directement sur leur espace personnel). Chaque porteur de projet est libre d'accepter ou non l'accompagnement proposé.

### Echéances :

- Lancement accompagnement : **1<sup>er</sup> novembre 2021**,
- Finalisation de l'accompagnement des porteurs de projet : **4 avril 2022**.

### **Etape 3 : la formalisation et le dépôt du dossier de demande de financement**

Durant leur accompagnement, les porteurs de projet pourront compléter le dossier de demande de financement téléchargeable depuis sur leur espace personnel. Les dossiers pourront être déposés directement en ligne à partir d'octobre 2021 jusqu'en avril 2022.

Un guide d'aide au remplissage est également mis à disposition des porteurs de projet pour les aider dans la complétude de leur dossier.

### Echéances :

- Ouverture dépôt dossiers de demande de financement : **1<sup>er</sup> novembre 2021**,
- Fermeture dépôt dossiers de demande de financement : **15 avril 2022**.



### **Etape 4 : l'évaluation intermédiaire**

A la suite du dépôt des dossiers de demande de financement via le site de l'AAP, une première évaluation sera menée par la CCMSA. Il s'agit d'une évaluation intermédiaire se basant sur des critères spécifiques afin de sélectionner les dossiers pour intégrer l'ordre du jour de la commission de sélection. Les avis rendus suite à cette évaluation seront retranscrits au niveau de l'espace personnel des porteurs de projet.



### **Etape 5 : la commission de sélection**

Si le dossier de demande de financement du porteur de projet est retenu, celui-ci sera inscrit à l'ordre du jour de l'une des commissions de sélection organisées jusqu'en mai 2022. Durant ces commissions, les porteurs seront invités à présenter leur projet devant le jury présent. Il s'agit d'une présentation à distance pour laquelle le porteur aura reçu un lien de connexion depuis son espace personnel.



Les avis seront rendus au porteur de projet au niveau de son espace personnel en ligne, 2 semaines au maximum suite à la commission de sélection.

**Echéances :**

- Organisations des commissions de sélection : janvier, mars et mai 2022.

**Etape 6 : le suivi des projets financés**

Après financement des projets, un dispositif de suivi sera mis en œuvre afin de rendre compte des projets réalisés et de leurs résultats. Un outil spécifique de suivi sera transmis dans le cadre de la remontée d'informations organisée par la CCMSA. Cet outil sera disponible depuis l'espace personnel des porteurs de projet.



## Etape 1 : candidature

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des critères d'évaluation de la fiche d'intention.

### Cas particuliers :

1. **Projets pluriannuels** : il ne sera pas nécessaire pour les projets pluriannuels de compléter chaque année une fiche d'intention en lien avec le projet.
2. **Reconduction de projet** : toute reconduction de projet doit faire l'objet d'une fiche d'intention qui sera analysée durant l'étape de candidature.
3. **Les projets portés par une MSA et une structure hors MSA** : il est nécessaire au niveau de la fiche d'intention de cocher la case « co-portage MSA et hors MSA » et d'indiquer au niveau de la fiche d'intention le nom de la structure hors MSA rattachée au projet.

### Critères d'évaluation de la fiche d'intention :

#### LES CRITERES EVALUES PAR LE PILOTE MSA

##### Critères obligatoires

- La fiche d'intention a été transmise selon les modalités définies de l'AAP : dépôt de la fiche d'intention via la plateforme en ligne,
- Le projet s'inscrit dans une durée de réalisation définie et ne dépassant pas 3 ans (date de début et date de fin de projet définies),
- La thématique ou les thématiques principales du projet sont intégrées au champ de la promotion de la santé, incluant la prévention et l'éducation sanitaire et sociale sur le territoire défini.

##### Critères complémentaires et non obligatoires

- Le projet s'articule avec des dispositifs locaux déjà existants sur le territoire identifiés par un diagnostic territorial,
- Le projet est réalisé en partenariat avec des acteurs locaux.

##### Critères de non recevabilité

- Le projet est une action de communication (conception d'outils de communication, diffusion des outils de communication, organisation d'une conférence d'information ...),
- L'objectif poursuivi du projet est en lien avec la réalisation d'une formation interne du personnel,
- L'objectif du projet est centré sur l'investissement et l'achat d'équipements,
- Le projet est à but lucratif.

## LES CRITERES EVALUES PAR L'ARMCMSA

### Critères obligatoires

- L'objectif général du projet ainsi que les objectifs spécifiques répondent aux priorités de prévention santé définies par les pouvoirs publics nationaux et régionaux,
- La cible définie est pertinente par rapport à l'objectif général fixé pour le projet,
- Les objectifs opérationnels ainsi que les moyens opérationnels décrits permettent d'avoir suffisamment de visibilité sur la mise en œuvre du projet.

## LES CRITERES EVALUES PAR LA CCMSA

### Critères obligatoires

- Le projet n'est pas similaire à un dispositif national mis en œuvre par les pouvoirs publics, les agences nationales sanitaires et sociales, les régimes d'assurance maladie,
- Le projet dispose d'un dispositif d'évaluation comprenant à minima une évaluation organisationnelle intégrant des données de résultat.

### Evaluation du potentiel du projet

- L'objectif du projet est rattaché à un sujet innovant voire émergent,
- L'approche et la méthode d'intervention proposées pourraient être appliquées sur d'autres territoires pour la cible décrite,
- Le niveau de maturité du projet permet d'avoir une visibilité suffisante sur la démarche proposée, les partenariats impliqués, les résultats à atteindre,
- En l'état, le projet présente les garanties nécessaires pour être intégré à l'accompagnement des projets, mis en œuvre dans le cadre de l'appel à projets,
- D'autres aides ont d'ores et déjà été identifiées pour le financement du projet.

## Etape 2 : L'accompagnement



Validation de la fiche  
d'intention



Proposition d'un parcours  
d'accompagnement



Si accord du porteur de  
projet pour  
accompagnement, prise de  
contact avec les  
accompagnateurs

### **Pourquoi me faire accompagner en tant que porteur de projet**

L'accompagnement me permettra :

- de consolider mon projet pour me donner plus de chances d'être sélectionné et de le mettre en œuvre,
- de bénéficier de conseils et de recommandations d'experts en méthodologie de projet,
- d'identifier les atouts et risques de mon projet en amont de sa mise en œuvre et d'en sécuriser le déploiement.

### **Les points sur lesquels je pourrai être accompagné**

- l'appui au complément du diagnostic initial,
- la déclinaison et/ou précision des objectifs du projet,
- la structuration et finalisation de la méthodologie du projet,
- la définition et/ou précision du protocole d'évaluation rattaché au projet.

Je pourrai être accompagné sur un ou deux éléments spécifiques.

## Le parcours d'accompagnement

Validation de la fiche d'intention : le porteur reçoit un mail pour la création de son espace personnel.



Le porteur prend connaissance au niveau de son espace personnel des retours faits sur son projet : forces et faiblesse ainsi que de la proposition d'accompagnement



**Le porteur de projet envoie un mail à l'adresse indiquée pour valider ou non la proposition d'accompagnement.**



Dans le cas où le porteur valide la proposition d'accompagnement, il est recontacté par un expert accompagnateur qui lui transmettra un formulaire à compléter afin de mieux connaître ses besoins en termes d'accompagnement.



Organisation d'une réunion de lancement de l'accompagnement entre le porteur de projet accompagné et l'expert. Cette réunion permettra de valider le parcours d'accompagnement proposé.



Plusieurs temps d'accompagnement seront proposés dans le cadre du parcours d'accompagnement du porteur de projet.



Organisation d'une réunion bilan à la fin du parcours d'accompagnement entre le porteur accompagné et l'expert. Cette réunion permettra de revenir sur les recommandations de l'expert concernant la formalisation du dossier de demande financement.



Formalisation du dossier de demande de financement par le porteur de projet durant son accompagnement et dépôt sur le site de l'AAP via son espace personnel.

## **ETAPES 3 ET 4 : la formalisation et le dépôt du dossier de demande de financement – l'évaluation intermédiaire**



### **La formalisation et le dépôt du dossier de demande de financement**

Suite à la validation des fiches d'intention, les porteurs de projet (accompagnés ou non) devront télécharger depuis leur espace personnel et compléter un dossier de demande de financement en lien avec leur projet. Les dossiers peuvent être complétés directement de manière dématérialisée ou bien par écrit. Les dossiers seront à transmettre en ligne via un lien intégré à l'espace personnel des porteurs de projet.

Dans le cas où le dossier a été complété par écrit, il est nécessaire de le scanner avant transmission.

Des pièces complémentaires et annexes devront être intégrées à l'envoi du dossier de demande de financement. La liste des documents nécessaires est intégrée au dossier.

Un guide d'aide au remplissage est mis à disposition des porteurs de projet pour les aider à la formalisation de leur dossier. En cas de question, le porteur pourra contacter le pilote MSA en lien avec son territoire d'intervention ou bien envoyer directement sa demande via le formulaire de contact disponible sur le site de l'AAP.

### **L'évaluation intermédiaire des dossiers**

Suite au dépôt des dossiers de candidature, ces derniers sont transmis à la CCMSA pour une première évaluation. Les retours de cette première évaluation seront communiqués aux porteurs de projet via leur espace personnel.

Les critères d'évaluation propres à cette évaluation intermédiaire sont présentés ci-dessous :

#### **Intérêt et qualité du projet**

- Clarté des objectifs décrits (objectif général, spécifiques et opérationnels),
- Pertinence des objectifs décrits : le projet apporte une solution à une problématique clairement identifiée,
- Le projet contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé,
- Présentation claire et complète du diagnostic local (avec données chiffrées et résultats qualitatifs) permettant d'identifier les besoins de la population,
- Au regard du diagnostic local établi, le territoire d'implantation du projet est pertinent (zone rurale, peu pourvue ou dépourvue d'offres locales),
- Description complète de l'action (modes d'intervention),
- Public concerné par le projet bien identifié et précision des méthodes de captation,
- Prise en compte des spécificités des populations éloignées du système de santé,
- Cofinancements : complémentarité des financements associés au projet.

### Evaluation du projet

- Présentation d'un protocole d'évaluation en complément du bilan de l'action (évaluation organisationnelle intégrant l'évaluation des résultats et/ou à valeur d'impact),
- Pertinence des indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) d'évaluation de l'action.

### Innovation et mutualisation

- Projet répondant à de nouveaux besoins non couverts par d'autres actions et apportant une réelle valeur ajoutée,
- L'objectif du projet est rattaché à un sujet innovant voire émergent,
- Capacité du projet à se pérenniser et à être dupliqué sur d'autres territoires.

### Méthodologie et faisabilité du projet

- Appréciation globale de la rigueur méthodologique présentée dans le dossier,
- Définition claire des différentes étapes de mise en œuvre du projet,
- Explication des moyens de communication et de valorisation,
- Adaptation des méthodes d'intervention au public cible et prise en compte de ses spécificités,
- Calendrier de réalisation réaliste,
- Approches proposées en cohérence avec l'environnement, et notamment les dispositifs nationaux et locaux existants,
- Adéquation entre les objectifs du projet et la méthode d'intervention proposée,
- Transmission des garanties nécessaires concernant la viabilité et qualité de la structure porteuse du projet,
- Cohérence entre le coût du projet, le résultat attendu, le nombre de bénéficiaires concernés et les moyens engagés.

### Equipe projet

- Rôles des acteurs et de l'équipe projet bien définis et cohérents avec leur statut,
- Qualité du ou des partenariats mis en place pour ce projet (complémentarité, synergie).

## **ETAPE 5 : La commission de sélection**



### **Déroulé**

Les porteurs de projet recevront au niveau de leur espace personnel les avis rendus suite à l'évaluation intermédiaire. Dans le cas de la validation du projet, celui-ci sera inscrit à l'ordre du jour de l'une des commissions de sélection. Le porteur aura alors l'opportunité de présenter son projet durant la commission sur un créneau de 15 minutes. Pour se connecter à la réunion, un lien de connexion lui sera transmis sur son espace personnel ainsi que le créneau pour lequel il devra se connecter.

Lors de la commission de sélection, un jury intégrant des experts locaux, régionaux et nationaux MSA examinera l'ensemble des dossiers présentés afin de rendre un avis final sur le financement demandé. Les avis seront mis à disposition des porteurs de projet sur leur espace personnel, deux semaines au maximum suite de la commission de sélection. Trois avis pourront être rendus : avis favorable pour financement, avis réservé avec clauses de revoyure en vue du financement, avis défavorable pour le financement du projet. Dans le cas où un avis réservé aura été rendu, le porteur de projet sera informé des clauses de revoyure afin de représenter le dossier à la CCMSA. Dans le cas où le dossier est rejeté, les porteurs de projet pourront prendre connaissance des points d'amélioration identifiés par le jury de sélection sur leur espace personnel et candidater à nouveau lors d'une prochaine séquence d'AAP.

### **Le financement des projets**

Tout dossier ayant fait l'objet d'un avis favorable lors du jury de sélection sera financé sur le FNPEISA. Le montant de la dotation sera en adéquation avec l'avis rendu par le jury de sélection. Des ajustements pourront être demandés par le jury (augmentation ou réduction du montant demandé). Les porteurs de projet seront informés sur leur espace personnel du financement du projet et du montant octroyé. Le financement sera cadré par une convention de subvention complétée par la CCMSA et transmise au porteur de projet pour revue et signature. Après validation par la CCMSA, le projet pourra être financé en fonction du cadre de subvention défini (montant et durée du financement). Le financement des projets ne pourra excéder 3 ans.



## **ETAPE 6 : Le suivi des projets financés**



Durant tout le déroulé de son projet, le porteur devra effectuer un suivi opérationnel et budgétaire afin de vérifier qu'il respecte les engagements pris dans le dossier de demande de financement et la convention de subvention. Un outil de suivi sera mis à disposition du porteur de projet depuis son espace personnel suite à la validation du financement. Cet outil sera à compléter par le porteur et à transmettre au pilote MSA de son territoire d'intervention. Les modalités de remplissage de l'outil sont intégrées à celui-ci

# ANNEXES

## GLOSSAIRE

### *ARCMSA*

Association Régionale des Caisses de MSA.

L'ARCMSA est l'interlocuteur privilégié de partenaires régionaux tels que la Préfecture de Région, le Conseil Régional, la Chambre Régionale d'Agriculture, l'Agence Régionale de Santé, la Direccte etc. Véritable force de proposition, les ARCMSA mettent à leur disposition leur connaissance du milieu agricole et rural ainsi que leur réseau de proximité. Leurs missions couvrent l'ensemble des domaines de la protection sociale de la population agricole, l'action sanitaire et sociale, la santé sécurité au travail et les partenariats sur le terrain. Dans ce cadre, elles accompagnent ou initient des projets dans les domaines social, sanitaire et professionnel.

### *CCMSA*

Caisse Centrale de la MSA.

La Caisse centrale de la MSA (CCMSA) est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public. Tête du réseau des caisses régionales, elle contribue avec elles à la mise en œuvre de la politique sociale agricole et représente la MSA au niveau national. L'un de ses objectifs est de faciliter la mission des caisses régionales dans les domaines de la prévention santé et l'action sanitaire et sociale.

### *Education santé (selon l'INPES 2001)*

L'éducation à la santé a pour but que « chacun(e) acquière tout au long de sa vie les compétences et les moyens lui permettant de promouvoir sa santé et sa qualité de vie, ainsi que celle de sa collectivité »

### *Evaluation de résultats*

Méthodologie d'évaluation permettant de mesurer notamment l'atteinte des objectifs fixés selon différents indicateurs définis en amont de la réalisation du projet.

### *Evaluation organisationnelle*

L'analyse et l'évaluation d'une organisation est un processus de diagnostic qui aide à mieux comprendre sa performance. Elle permet d'identifier les causes de ses points faibles, de mettre en valeur ce qui a fonctionné et de déterminer de nouvelles opportunités selon des indicateurs spécifiques.

### *Evaluation d'impact*

Méthodologie d'évaluation permettant notamment de mesurer l'évolution de comportements avant et après la réalisation d'une action

### ***FNPEISA***

Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaire des Professions Agricoles.

Fonds de financement des actions de promotion et d'éducation sanitaire et sociale dont le suivi est mis en œuvre par la CCMSA.

### ***MSA***

La Mutualité sociale agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec 26,9 milliards de prestations versées à 5,6 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France.

### ***MSA Locale***

Caisse locale de la MSA. Le réseau MSA représente 35 caisses qui couvrent chacune, au maximum, quatre départements, à l'exception de la caisse régionale d'Ile-de-France, afin de respecter les identités géographiques et culturelles, les équilibres économiques et les distances entre sites. .

### ***Prévention santé (selon la Haute Autorité de Santé)***

La prévention consiste à éviter l'apparition, le développement ou l'aggravation de maladies ou d'incapacités. Sont classiquement distinguées la prévention primaire qui agit en amont de la maladie (ex : vaccination et action sur les facteurs de risque), la prévention secondaire qui agit à un stade précoce de son évolution (dépistages), et la prévention tertiaire qui agit sur les complications et les risques de récurrence.

### ***Projets pluriannuels***

Projets dont les interventions se déroulent sur plusieurs années. Le budget en relation avec ce projet est détaillé année par année et indiqué au niveau de la convention de subvention.

### ***Promotion santé (selon l'Organisation Mondiale de la Santé)***

La promotion de la santé permet aux gens d'améliorer la maîtrise de leur propre santé. Elle couvre une vaste gamme d'interventions sociales et environnementales conçues pour favoriser et protéger la santé et la qualité de vie au niveau individuel en luttant contre les principales causes de la mauvaise santé, notamment par la prévention, et en ne s'intéressant pas seulement à l'aspect curatif.

### *PRS local*

Projet Régional de Santé.

Le projet régional de santé s'inscrit dans une logique de planification et de programmation des moyens. Il définit, en cohérence avec la stratégie nationale de santé et dans le respect des lois de financement de la sécurité sociale, les objectifs de l'agence régionale de santé sur cinq ans, ainsi que les mesures pour les atteindre.

### *Société civile*

Acteur local hors MSA qui peut être amené à concevoir et porter des actions dans le cadre de l'AAP Coup de pouce prévention (par exemple : associations, collectivités, etc.).

### *Stratégie nationale de santé 2018-2022*

La stratégie nationale de santé constitue le cadre de la politique de santé en France. Elle est définie par le Gouvernement et se fonde sur l'analyse dressée par le Haut Conseil de la santé publique sur l'état de santé de la population, ses principaux déterminants, ainsi que sur les stratégies d'action envisageables.

[Lien vers le site institutionnel de la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022](#)

### *Reconduction*

Il s'agit de projets mis en œuvre et qui par notamment les bons résultats obtenus peuvent être reconduit. Les modalités d'intervention peuvent cependant différer aussi une évaluation doit être entreprise pour certifier que le projet répond toujours au cadre donné.